



## Parcours de protection contre les MGF/E à l'intention des travailleurs sociaux, fournisseurs de services de première ligne et professionnels de la santé mentale

Une adulte ou une enfant révèle qu'elle a subi une mutilation génitale féminine/excision (MGF/E).

Référez-vous à l'outil d'évaluation des risques de MGF/E et d'intervention. Communiquez à la cliente vos responsabilités en matière de signalement d'abus et les limites de confidentialité.

La cliente a moins de 18 ans

- Suivez le protocole d'obligation de signaler les cas d'abus sexuels d'enfants.
- Contactez les services de protection de l'enfance. Vérifiez pour votre province l'âge auquel les services de protection de l'enfance doivent être contactés. Les services de protection de l'enfance déclencheront des mesures de protection multi-agences.
- Si la MGF/E a eu lieu au Canada, les services de protection de l'enfance doivent contacter la police, car il s'agit désormais d'une enquête criminelle.
- Veiller à ce que la cliente soit orientée vers un pédiatre aux fins d'un examen médical.

La cliente a plus de 18 ans

Y a-t-il une menace ou un danger immédiat pour la santé physique/mentale ou la vie de la personne?

Oui

Non

- Créez un plan de sécurité avec la cliente.
- Appelez la police si nécessaire.
- Déterminez s'il y a un lien avec un mariage forcé. Si oui, référez-vous aux ressources appropriées. <https://voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/mariage-force>

A-t-elle d'autres filles ou des sœurs à risque de subir une MGF/E?

Oui

Non

- Remplissez l'outil d'évaluation des risques de MGF/E et d'intervention si possible OU
- Partagez l'information avec des partenaires multi-agences pour déclencher le processus d'obligation de signaler.

- Fournissez du soutien en santé mentale ou dirigez la cliente vers de tels services.
- Encouragez la cliente à communiquer avec son médecin pour obtenir un soutien médical.
- Dirigez-la vers le réseau End FGM Canada pour des ressources approuvées sur les MGF/E. [www.endfgm.ca](http://www.endfgm.ca)

### POUR TOUTES LES CLIENTES

- Maintenez une communication claire avec la cliente/la famille; informez-les continuellement des actions prises et du pourquoi.
- Consignez en dossier toutes les discussions avec la cliente et famille et les actions prises.
- Expliquez-leur que les MGF/E sont illégales au Canada et quelles sont les conséquences juridiques.

**Si une fille semble avoir été récemment excisée ou si vous pensez qu'elle court un risque imminent, agissez immédiatement. Appelez les services de protection de l'enfance ou le 911. N'OUBLIEZ PAS : Le signalement obligatoire n'est qu'un élément de la protection contre les MGF/E et autres abus.**



## Parcours de protection contre les MGF/E à l'intention des travailleurs sociaux, fournisseurs de services de première ligne et professionnels de la santé mentale

Une adulte ou une enfant révèle être à risque de subir une mutilation génitale féminine/excision (MGF/E).

Référez-vous à l'outil d'évaluation des risques de MGF/E et d'intervention. Communiquez à la cliente vos responsabilités en matière de signalement d'abus et les limites de confidentialité.

La cliente a moins de 18 ans

- Suivez le protocole d'obligation de signaler les cas d'abus sexuels d'enfants.
- Contactez les services de protection de l'enfance. Vérifiez pour votre province l'âge auquel les services de protection de l'enfance doivent être contactés. Les services de protection de l'enfance déclencheront des mesures de protection multi-agences.
- Si cela entre dans le champ de vos responsabilités et que c'est approprié à l'âge de la cliente, créez un plan de sécurité avec elle.

La cliente a plus de 18 ans

Y a-t-il une menace ou un danger immédiat pour la santé physique/mentale ou la vie de la personne?

Oui

Non

- Créez un plan de sécurité avec la cliente.
- Appelez la police si nécessaire.
- Déterminez s'il y a un lien avec un mariage forcé. Si oui, référez-vous aux ressources appropriées. <https://voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/mariage-force>

A-t-elle d'autres filles ou des sœurs à risque de subir une MGF/E?

Oui

Non

- Remplissez l'outil d'évaluation des risques de MGF/E et d'intervention si possible **OU**
- Partagez l'information avec des partenaires multi-agences pour déclencher le processus d'obligation de signaler.

- Fournissez du soutien en santé mentale ou dirigez la cliente vers de tels services.
- Dirigez-la vers le réseau End FGM Canada pour des ressources approuvées sur les MGF/E. [www.endfgm.ca](http://www.endfgm.ca)

### POUR TOUTES LES CLIENTES

- Maintenez une communication claire avec la cliente/la famille; informez-les continuellement des actions prises et du pourquoi.
- Consignez en dossier toutes les discussions avec la cliente et famille et les actions prises.
- Expliquez-leur que les MGF/E sont illégales au Canada et quelles sont les conséquences juridiques.
- Discutez des conséquences physiques et mentales néfastes et à long terme des MGF/E.

**Si une fille semble avoir été récemment excisée ou si vous pensez qu'elle court un risque imminent, agissez immédiatement. Appelez les services de protection de l'enfance ou le 911. N'OUBLIEZ PAS : Le signalement obligatoire n'est qu'un élément de la protection contre les MGF/E et autres abus.**